



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 21 novembre 2016

**Présents :** Maryse ANNET, Yves BLOT, Agnès CATOIRE Jean Claude DELORME, Emmanuelle DENIS, Franck DEVELAY, René DUGUÉ, Jean-Guy LEBEAU, Bernard MÉTRAT, Christophe PARAT, Gerhard SCHNEIBEL

**Absents et excusés :** néant

**Secrétaire de séance :** René DUGUÉ

---

Approbation du précédent compte rendu : pas d'observations, accepté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

---

1. **Délibération pour la demande de réserve parlementaire 'Travaux de St-Hippolyte'**

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la réserve parlementaire du sénateur Émorine d'un montant de 5000€ qui sera affectée à la première tranche de travaux prévus en 2017 pour la réfection du toit en lave d'une absidiole de l'église de Saint-Hippolyte.

2. **Délibération sur le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du bourg**

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de la société 2AGE, d'un montant de 2300 euros HT, pour l'étude d'un ralentisseur à réaliser à l'entrée du bourg, côté Salornay, à la place de l'installation située devant la mairie.

3. **Délibération pour la demande de réserve parlementaire 'Travaux de voirie'**

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la réserve parlementaire du député Thévenoud, d'un montant de 2500€, qui sera affectée aux travaux de construction du ralentisseur évoqué dans la délibération numéro 2.

#### **4. Délibération : Baux communaux**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le changement de locataire d'une friche de 4,5 ha située au lieu-dit "La Pierre" et anciennement louée à Mme Gheorgita. Nouveau locataire M. Isai. Location fixée au même tarif que précédemment.

#### **5. Délibération : Adhésion au SPANC du Clunisois**

La Communauté de Communes du Clunisois (CCC) n'a pas la compétence "Assainissement" mais elle devrait l'acquérir d'ici 3 ans. En attendant il est proposé à la commune d'adhérer *au SPANC du Clunisois* dans l'attente de la prise en charge de cette compétence par la CCC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **6. Délibération : accord suite à sinistre du puits des Chaumes**

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'indemnisation offerte par l'assurance de l'auteur du sinistre qui couvre 100% du préjudice.

#### **7. Délibération : indemnité de conseil du Percepteur**

Cette "indemnité de conseil" allouée au percepteur, qu'une collectivité locale a la liberté de décider, n'est pas la contrepartie de la qualité de service que toute collectivité est en droit d'attendre des services de la direction générale des finances publiques, mais de l'engagement personnel, souvent consenti en dehors des horaires habituels de travail, du comptable (source : réponse du Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État à la question écrite n° 12461 de M. Jean Louis Masson (Moselle - NI), publiée dans le JO Sénat du 30/06/2011 - page 1714)

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'indemnisation proposée pour le percepteur pour l'année en cours. Elle s'élève pour 2016 à la somme de 268€.

#### **8. Délibération : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)**

Le Conseil approuve à l'unanimité le montant de transfert de charges qui, pour Bonnay, est identique à celui de l'an passé

#### **9. Délibération : Assurance complémentaire des salariés**

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Centre de Gestion, qui a en charge la gestion du personnel communal, à renégocier globalement la complémentaire santé des employés de la commune dont certains ne peuvent bénéficier actuellement.

#### **10. Point sur la dissolution de la communauté de communes**

- M. le Maire expose la situation des transferts de charges dans le contexte du changement de communauté de communes. Une réunion chez M. le Préfet est prévue le 22 novembre. A l'ordre du jour de cette réunion : la liquidation financière de la

communauté de commune Entre Grosne et Mont-Saint-Vincent, sur laquelle il existe des désaccords entre les différentes communes

- Gestion des bords de rivière : actuellement, la communauté de communes entre Grosne et Mont-Saint-Vincent est membre du SMAG (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne). Or la Communauté de Communes du Clunisois (CCC) n'est pas adhérente car la gestion des bords de rivière ne fait pas partie de ses compétences.

Etant très peu concerné par ces questions, dans l'immédiat le Conseil décide d'attendre que la CCC acquière la compétence - ce qui devrait arriver dans les années qui viennent - plutôt que d'adhérer à titre communal à ce syndicat.

## **11. Point sur l'organisation 2017 de la collecte des ordures ménagères**

Actuellement, dans la communauté de communes du Clunisois (CCC) les ordures ménagères sont traitées, en gestion directe, par un SIRTOM, (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères). Le régime de la redevance incitative confié à un opérateur privé, que nous avons actuellement, n'existe pas dans la CCC.

A ce jour, les négociations sont encore en cours tenter d'harmoniser les systèmes de ramassage. Les décisions n'ont pas encore été prises pour les communes qui rejoignent la CCC. Mais il est probable que des changements sont à prévoir dans les tarifs et peut-être les méthodes de ramassage à partir du 1 janvier 2017

Le Conseil désigne les représentants de la commune auprès du SIRTOM :  
2 délégués, MM. Christophe Parat et Yves Blot et 1 suppléant, Mme Agnès Catoire.

## **12. Questions diverses**

- Le Bourgogne Tribal Show devrait à nouveau avoir lieu à Besanceuil en mai 2017.

- Les murs en pierre sèches : suite au chantier de réfection de la murette en pierres sèches située à l'entrée du bourg, qui a débuté en octobre dernier, le conseil désigne 3 conseillers  
- Yves Blot, René Dugué et Gerhard Schneibel, pour faire des propositions afin d'organiser la poursuite du travail et le mener à son terme.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22H30

**PROCHAINE REUNION LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 à 20 HEURES 30**